

permettra au conseil d'examiner l'utilité de la création d'un office pour n'importe quel produit de ferme, et d'effectuer des recherches ou d'entendre des témoignages à cette fin. Voilà qui assure que rien de ce qui était compris dans le bill n'en sera retiré, ce qui se serait produit si la motion avait été adoptée sous sa forme initiale.

La seconde partie du sous-amendement définit les produits de ferme aux fins des autres articles du bill. L'alinéa (i) définit les œufs et produits de la volaille, et autres produits semblables, sans les précisions que l'on retrouve à l'alinéa (ii). L'alinéa (ii) définit les autres produits naturels de l'agriculture et comporte une précision importante. On y stipule que ces autres produits de l'agriculture ne relèvent pas des autres dispositions du bill, à moins que le gouverneur en conseil n'ait reçu la preuve que la majorité des producteurs désire la création d'un office.

L'amendement indique la manière dont le gouverneur en conseil s'y prendra pour définir la volonté de la majorité. On y arrivera par le truchement de déclarations provinciales, à la suite des plébiscites ou autrement. Enfin, il faudrait souligner que cette exigence ne s'applique pas aux œufs et aux produits de la volaille car un certain nombre de ministres provinciaux de l'agriculture et, plus directement, d'aviculteurs, nous ont informés qu'ils désiraient la création d'un office. Donc, je crois comprendre qu'un accord est intervenu entre les producteurs d'œufs et que cet accord est l'aboutissement de réunions officielles qui se sont tenues pendant les mois antérieurs.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je propose cet amendement à la motion présentée par le député de Crowfoot. J'espère que la Chambre l'acceptera car il est le résultat de longues discussions et d'efforts importants dans le but d'obtenir l'unanimité sur cette partie précise du bill.

**M. l'Orateur:** Peut-être devrais-je mettre la question aux voix. Le président du Conseil privé (M. MacEachen), appuyé par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) propose...

**Des voix:** Ce n'est pas nécessaire.

**M. l'Orateur:** Dois-je m'arrêter?

**Des voix:** Oui.

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, il se passe en coulisse des choses étranges et je ne peux m'empêcher de méditer sur les deux dernières années de travaux consacrés à ce bill. Je me souviens bien que le 25 février 1971 j'ai plaidé auprès des membres du comité de l'agriculture pour qu'on modifie l'article 2, en le rendant applicable uniquement à l'industrie de la volaille. J'ai exprimé la promesse solennelle d'aider le député et le ministre à piloter le bill à la Chambre et, la semaine suivante, au Sénat.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner:** Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a répondu: «Non, je tiens à ce que l'article 2 comprenne les produits maraîchers.» J'ai demandé «Lesquels?» «Les pommes de terre», m'a-t-il répondu. j'ai dit: «C'est bizarre; que je sache, aucun producteur de pommes de terre n'est venu préconiser au comité de l'agriculture la gestion de l'offre pour cette industrie.» Pour convaincre le comité de mon esprit de conciliation le 25 février, je me suis dit disposé à ce que l'article 2 du bill vise l'industrie de la volaille et celle des produits maraîchers ainsi que leurs produits. Le ministre a répondu que cela ne suffisait pas, qu'il voulait que l'article comprenne tous les produits.

[L'hon. M. MacEachen.]

Voilà où nous en sommes; le gouvernement revient à ses anciennes positions: à l'exception des œufs et de la volaille, tous les autres produits seront régis par des offices établis volontairement. Pourquoi n'avons-nous pas commencé par là? Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas commencé par traiter tous les produits sur le même pied.

Pourquoi exclure les œufs et la volaille des dispositions générales du bill? Pourquoi ne laisser aucun choix aux membres de cette industrie? Je soutiens que le gouvernement ne respecte pas les droits de cette industrie. En ce moment même une commission ontarienne se demande si les producteurs d'œufs de cette province désirent adhérer à un régime de gestion de l'approvisionnement. La commission essaye de déterminer si les producteurs d'œufs veulent des quotas, et s'ils sont réellement en faveur d'un bill de commercialisation. Pourtant le gouvernement essaye de ne pas tenir compte de cette commission. Le gouvernement national prétend que les œufs doivent être régis par un bill de commercialisation, que les producteurs d'œufs en Ontario ont besoin d'un bill de commercialisation.

Le gouvernement fédéral empiète sur les droits de la justice naturelle car une commission ressemble beaucoup à un tribunal et c'est une commission qui entend actuellement la cause des producteurs d'œufs. Au moment où je vous parle, il y a des cultivateurs et des producteurs qui exposent leurs points de vue à cette commission. Le gouvernement fédéral nuit au travail d'une commission ontarienne qui fonctionne essentiellement comme un tribunal.

Je suis surpris de voir les députés NPD accepter une telle situation. Je suppose qu'ils se disent que ces dispositions valent mieux que rien. Je vous renvoie à un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. Selon cet article, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) aurait dit que son parti voulait que tous les produits soient considérés sur un pied d'égalité et que c'est la seule façon de procéder. Il aborde la question de l'élevage des bovins et du désir des éleveurs de se soustraire aux dispositions du bill. Il affirme que même s'il n'est pas d'accord avec l'amendement proposé, son parti est prêt à l'accepter à condition que tous les produits soient considérés sur un pied d'égalité.

• (3.50 p.m.)

Il n'a pas été très précis, car dans l'amendement on ne traite pas tous les produits de la même façon. On dit que les œufs, la volaille et les produits connexes seront automatiquement inclus. Pour ce qui est de l'industrie de la volaille, le gouvernement sait mieux que quiconque ce qu'il faut faire. Les gens qui ont des difficultés dans cette industrie sont les fabricants de produits de provende qui ont fait d'énormes placements dans diverses espèces en vue de construire de grandes entreprises de production des œufs et des poulets à griller. Le bill dit, de fait: Nous savons que vous avez des problèmes et nous avons l'intention d'assurer une grande sécurité à vos établissements. Je dis à Votre Honneur que les Ben Beauregard de cette industrie seront encore plus riches une fois le bill adopté. Ils seront riches aussi loin qu'on peut le prévoir dans l'avenir, comme aussi leurs enfants et leurs petits-enfants, parce que le gouvernement leur aura acheté la sécurité. Nous voyons nos jeunes parcourir les rues en quête d'emplois, quels qu'ils soient. Ils vont au collège et à l'université. Ils peuvent acquérir toutes les connaissances voulues sur l'industrie de la volaille. Mais tout cela ne leur permettra pas d'entrer dans l'industrie; pour cela, il leur faudra